

## DEP 54+55+57 TAR

Du 13 mai 2023 au 14 mai 2023

Edité le 7 mai 2023 à 15:19 - page 1 -

**HORAIRES DE TIR**Association : 1257016 **A.T.P.N. THIONVILLE**

\* Cette convocation tient lieu de justification.

\* Ne pas oublier la licence de la saison en cours signée :

- Par le médecin, attestant de l'aptitude au tir sportif.

- Par le Président du club, certifiant; dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (voir règlement SEC § I-1.1).

\* Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.

\* Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.

830	Pistolet / Revolver	Série	Jour / Heure de tir	Poste
03169331	BIEDERMANN Francis	S2 75 P+G	samedi 13 mai 2023 à 14:30	
		-- Fin --		